



**Administration générale et partenariats**

**Décision n° 2024-381**

**Objet** : Fixation de tarifs municipaux au titre de l'année 2025

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L 2125-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019 définissant les règles de calcul du quotient familial,

Considérant la nécessité de réévaluer certains tarifs à appliquer pour l'année 2025,

DECIDE de fixer les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 tels que indiqués dans le tableau annexé.

Fait à Sceaux, le 13 décembre 2024



Philippe LAURENT



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le ..... 1.6. DEC. 2024 .....  
et publié le ..... 1.6. DEC. 2024 .....

Le directeur général adjoint des services

 \_\_\_\_\_

**VILLE DE SCEAUX**

**TARIFS 2025**

**Décision du maire n° 2024-381**

**I. REDEVANCES FUNERAIRES**

Cimetière page 3

**II. DROITS DE PLACE**

Marchés d'approvisionnement page 4

Marché des créateurs proposé lors du Printemps des transitions page 4

**III. PERMIS DE STATIONNEMENT**

Stationnement payant des véhicules - parcs de stationnement page 5

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange A page 6

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange B page 7

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte page 8

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite) page 9

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite) page 10

Forfait de post-stationnement (FPS) page 10

Stationnement résidents page 10

Stationnement professionnel page 10

Abonnements Pro soin à domicile page 10

Emplacements réservés au stationnement page 11

Emplacements matérialisés neutralisés en cas de tournages page 11

Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scéenne ayant une façade commerciale sur la rue page 11

Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente) page 11

Vélos en libre-service de la société LIME page 11

Terrasses page 12

Restaurant de l'équipement tennis page 12

Toit-terrace du restaurant de l'équipement tennis page 12

Occupations du domaine public pour les soldes page 12

Étalages, appareillages, mobiliers page 12

Kiosque des Blagis page 12

Véhicule servant à la vente page 12

Bulles immobilières de vente page 12

Installations pour la collecte sélective des déchets page 12

Occupation commerciale de la voirie publique page 12

Occupation du domaine public pour les associations à but non lucratif page 12

Expérimentations des Quartiers métropolitains d'innovation page 12

Palissades ou clôtures page 13

Emprise de chantier page 13

Dépôt hors emprise de chantier page 13

Installation d'une grue page 13

**IV FACTURATION DE PRESTATIONS DE SERVICE ET FRAIS DE GESTION**

Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers page 13

Occupation du domaine public sans droit constatée page 13

Occupation commerciale sans droit page 13

Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement page 13

Dépôts non autorisés sur l'espace public page 13

**V. TARIFS POUR MISES A DISPOSITION ET PRESTATIONS DIVERSES**

Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires page 14

Marché de Provence page 15

Tournages de film page 15

Manège page 15

Location des salles municipales page 16

Mise à disposition des espaces sur autres sites pour loges page 17

Mise à disposition des espaces de tournages (décor) page 17

Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite page 18

Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite page 19

Location de matériel municipal page 19

Remplacement du matériel municipal page 20

Tarifs de reprographie page 20

Mise à disposition de personnel page 20

Foire aux santons et crèches de Provence page 20

Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie page 21

Badges d'accès bâtiments page 21

Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance page 21

Cartes fonctionnaires page 21

Jardins familiaux page 21

Echafaudage volant, éventail page 13

#### VI. PRODUITS DE VENTE D'OUVRAGES ET OBJETS PROMOTIONNELS

Ventes d'ouvrages et autres supports page 21  
 Ventes d'ouvrages et autres supports (suite) page 22  
 Ventes d'ouvrages et autres supports (suite) page 23

#### VII. LOCATIONS DE MACHINES ET ESPACES DE TRAVAIL

La Manufacture, fablab fibres et textiles page 23  
 La Fabrique des Blagis page 23

#### VIII. VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES

Publicité Sceaux-mag page 23

#### IX. REDEVANCES ET DROITS POUR SERVICES A CARACTERE SOCIAL, FAMILIAL ET PERISCOLAIRES

Etablissements d'accueil de petite enfance page 24  
 Accueil périscolaire du matin (APM) page 25  
 Pause méridienne page 25  
 Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM) page 26  
 Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE) - études dirigées page 26  
 Présence non autorisée sur les accueils de loisirs (mercredis et vacances) pour les enfants non scéens page 27  
 Espace relais du quartier Alsace-Bretagne page 27  
 Centre de loisirs mercredi ALSH (période scolaire) page 28  
 Centre de loisirs ALSH (pendant vacances scolaires) page 28  
 Classes transplantées page 29  
 Séjours de vacances 6-17 ans page 29  
 Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans page 29  
 Mini-séjours jeunesse en période de vacances été page 29  
 Restaurant administratif page 30

#### X. REDEVANCES ET DROITS POUR SERVICES A CARACTERE CULTUREL

Bibliothèque municipale page 31  
 Cinéma Trianon page 32

#### XI. REDEVANCES ET DROITS POUR SERVICES A CARACTERE SPORTIF

Espace Sport et santé page 33  
 Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires page 34  
 Cross page 34  
 Installations sportives page 34  
 Courts collectifs de gymnastique page 35  
 Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du 27 novembre 2019 page 36

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Cimetière		<u>Concessions :</u>			
		- décennale enfant . renouvellement	166,00 €	170,00 €	
		- trentenaire acquisition . 1er renouvellement . 2ème renouvellement et suivants	999,00 € 2 287,00 € 4 115,00 €	1 025,00 € 2 345,00 € 4 115,00 €	
		- Droits d'occupation caveau provisoire . forfait pour 30 jours . par jour, du 31ème au 90ème jour . par jour, à partir du 91ème jour	117,00 € 7,00 €/j 11,00 €/j	120,00 € 7,50 €/j 11,50 €/j	
		<u>Colombarium</u>			
		- concession trentenaire	2 176,00 €	2 230,00 €	
		<u>Vacation de police pour opérations</u>	25,00 €	25,00 €	
		<u>Redevance de dispersion des cendres</u>	73,00 €	73,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Marchés d'approvisionnement	1- Marché de Sceaux séances mercredi et samedi matin	Redevance : Places couvertes, par place de 2 mètres de façade . 1ère table 2,81 € . 2ème table 3,31 € . 3ème table 4,26 € . 4ème table 5,64 € . 5ème table et suivantes 6,43 €  . Caisson, placard, étagère (le ml) 1,25 €  Places découvertes . le mètre linéaire de façade 2,00 €  Place formant encoignure ou passage . supplément, par mètre linéaire de façade 1,25 €  Commerçants non abonnés . supplément, par mètre linéaire de façade 0,57 €  Droits de déchargement . véhicule ou remorque, l'unité 1,69 €  Redevance animation (par séance et par commerçant) 2,37 €			
	2 - Marché de Sceaux : séances "bio" du dimanche matin	<u>Places couvertes, par place de 2 mètres de façade</u> . 1ère table 3,18 € . 2ème table 3,57 € . 3ème table 4,22 € . 4ème table 4,71 € . 5ème table et suivantes 5,36 €  <u>Places découvertes</u> . le mètre linéaire de façade 1,39 €  <u>Place formant encoignure ou passage</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 1,25 €  <u>Commerçants non abonnés</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 0,41 €  <u>Droits de déchargement</u> . véhicule ou remorque, l'unité 1,18 €  <u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 3,91 €			
Marché des créateurs proposé lors du Printemps des transitions		Tarif unique pour chaque stand de créateur comprenant : . le stand (3 mètres sur 3 mètres) . la mise à disposition de matériels (chaises, tables, grilles) . la mise à disposition d'un accès électrique si nécessaire . la vente sur le domaine public	10,00 €/jour	3,00 €/m²/jour	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Stationnement payant des véhicules Parcs de stationnement	Délibération du 5 octobre 2017	<b><u>Parcs de stationnement : Charaire (1er niveau) et Robinson</u></b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- ouverture 24 h /24 sauf pour les visiteurs souhaitant se stationner dans le parking de 21 h à 6 h (fermé)</li> <li>- abonnements possibles</li> <li>- tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %)</li> </ul>
		<b>Tarif horaire</b> . jusque 20 mn 0,00 € 0,00 € . de 21 à 30 min 0,40 € 0,40 € . de 31 à 45 min 1,00 € 1,00 € . par tranche de 15 mn au-delà de 45 mn 0,30 € 0,30 € Ticket perdu 20,00 € 20,00 €  Deux-roues motorisés . de jour gratuit gratuit . de nuit (abonnement mensuel moto 24h/24 ) 22,00 € 22,00 € <b>Abonnements</b> - <u>Parkings Charaire et Robinson</u> . 7 jours 23,00 € 23,00 € . 14 jours 43,00 € 43,00 € . 21 jours 57,00 € 57,00 € . mensuel 24h/24 (par mois) 72,00 € 72,00 € . mensuel jour (par mois) 54,00 € 54,00 € . mensuel nuit et week-end (par mois) 42,00 € 42,00 €  - mensuel vélos (par mois) 2,50 € 2,50 € - mensuel motos (par mois) 22,00 € 22,00 € - <u>Uniquement parking Robinson</u> . parking relais 7 jours (24h/24) 12,50 € 12,50 € . parking relais mensuel (24h/24) 42,00 € 42,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarifs valables 24h/24 de date à date</li> <li>Tarifs valables 24h/24 de date à date</li> <li>Tarifs valables 24h/24 de date à date</li> <li>Tarifs valables 24h/24 de date à date</li> <li>Du lundi au dimanche de 6 h à 21 h, de date à date</li> <li>Du lundi au vendredi de 19 h à 9 h,</li> <li>Samedi et dimanche 24h/24 jusqu'au lundi 9 h, de date à date</li> <li>Tarifs valables 24h/24 de date à date</li> <li>Tarifs valables 24h/24 de date à date</li> </ul>		
		<b><u>Parkings de surface en enclos Amiral et Penthièvre</u></b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %)</li> <li>- ouverture 24 h /24,</li> <li>- la durée du stationnement est limitée à 24 heures,</li> <li>- pas d'abonnements,</li> <li>- gratuit du lundi au samedi de 19 h à 9 h et les dimanches et jours fériés de 13 h à 9 h,</li> </ul>
		<b>Tarif horaire</b> . jusque 20 mn 0,00 € 0,00 € . de 21 à 30 min 0,40 € 0,40 € . de 31 à 45 min 1,00 € 1,00 € . par tranche de 15 mn de 45 mn à 2 heures 0,30 € 0,30 € . par tranche de 15 mn au-delà de 2 heures 0,60 € 0,60 € Ticket perdu 20,00 € 20,00 €  Deux-roues motorisés gratuit gratuit <b>Abonnement mensuel parking Amiral</b> 54,00 € 54,00 €			<ul style="list-style-type: none"> <li>sauf informations du lecteur de plaques minéralogiques</li> <li>dans la limite des emplacements spécifiques prévus.</li> <li>Tarif valable 24h/24 de date à date, limite fixée à 10 abonnements</li> </ul>

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone orange A	délibération du 5 octobre 2017	<b>ZONE ORANGE A</b>	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	Secteurs définis par arrêté du maire - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile, - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 13h, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives, - 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement, - la gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures. Prise de ticket obligatoire, d'une durée égale ou en deçà de 20 minutes pour en bénéficier.
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,60 €	0,60 €	
		30 mn	0,80 €	0,80 €	
		35 mn	0,90 €	0,90 €	
		40 mn	0,90 €	0,90 €	
		45 mn	1,00 €	1,00 €	
		50 mn	1,20 €	1,20 €	
		55 mn	1,30 €	1,30 €	
		60 mn	1,40 €	1,40 €	
		65 mn	1,50 €	1,50 €	
		70 mn	1,70 €	1,70 €	
		75 mn	1,80 €	1,80 €	
		80 mn	1,90 €	1,90 €	
		85 mn	1,90 €	1,90 €	
		90 mn	2,00 €	2,00 €	
		95 mn	2,10 €	2,10 €	
100 mn	2,30 €	2,30 €			
105 mn	2,50 €	2,50 €			
110 mn	2,60 €	2,60 €			
115 mn	2,70 €	2,70 €			
120 mn	2,80 €	2,80 €			
180 mn	35,00 €	35,00 €			



Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone orange B	Délibération du 27 novembre 2019	<b>ZONE ORANGE B</b>	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	Secteurs définis par arrêté du maire. Les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile, Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, gratuit le dimanche et les jours fériés toute la journée. La durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives. 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement. La gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures. Prise de ticket obligatoire, d'une durée égale ou en deçà de 20 minutes pour en bénéficier.
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,60 €	0,60 €	
		30 mn	0,80 €	0,80 €	
		35 mn	0,90 €	0,90 €	
		40 mn	0,90 €	0,90 €	
		45 mn	1,00 €	1,00 €	
		50 mn	1,20 €	1,20 €	
		55 mn	1,30 €	1,30 €	
		60 mn	1,40 €	1,40 €	
		65 mn	1,50 €	1,50 €	
		70 mn	1,70 €	1,70 €	
		75 mn	1,80 €	1,80 €	
		80 mn	1,90 €	1,90 €	
		85 mn	1,90 €	1,90 €	
		90 mn	2,00 €	2,00 €	
		95 mn	2,10 €	2,10 €	
100 mn	2,30 €	2,30 €			
105 mn	2,50 €	2,50 €			
110 mn	2,60 €	2,60 €			
115 mn	2,70 €	2,70 €			
120 mn	2,80 €	2,80 €			
180 mn	35,00 €	35,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte	Délibération du 5 octobre 2017	<b>ZONE VERTE</b>			Secteurs définis par arrêté du maire. Les abonnements s'appliquent dans cette zone. Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, sauf jours fériés et mois d'août. La durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 11h consécutives. 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après 'inscription au point accueil stationnement.
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,70 €	0,70 €	
		35 mn	0,80 €	0,80 €	
		40 mn	0,90 €	0,90 €	
		45 mn	1,10 €	1,10 €	
		50 mn	1,20 €	1,20 €	
		55 mn	1,30 €	1,30 €	
		60 mn	1,40 €	1,40 €	
		65 mn	1,50 €	1,50 €	
		70 mn	1,60 €	1,60 €	
		75 mn	1,80 €	1,80 €	
		80 mn	1,90 €	1,90 €	
		85 mn	2,00 €	2,00 €	
		90 mn	2,20 €	2,20 €	
		95 mn	2,30 €	2,30 €	
		100 mn	2,40 €	2,40 €	
		105 mn	2,50 €	2,50 €	
		110 mn	2,60 €	2,60 €	
115 mn	2,70 €	2,70 €			
120 mn	2,80 €	2,80 €			
128 mn	2,90 €	2,90 €			
135 mn	3,00 €	3,00 €			
143 mn	3,10 €	3,10 €			
150 mn	3,20 €	3,20 €			
158 mn	3,20 €	3,20 €			
165 mn	3,30 €	3,30 €			
173 mn	3,30 €	3,30 €			
180 mn	3,40 €	3,40 €			
188 mn	3,50 €	3,50 €			
195 mn	3,60 €	3,60 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte	Délibération du 5 octobre 2017	<b>ZONE VERTE (suite de la page 8)</b>			
		203 mn	3,70 €	3,70 €	
		210 mn	3,80 €	3,80 €	
		218 mn	3,90 €	3,90 €	
		225 mn	4,00 €	4,00 €	
		233 mn	4,10 €	4,10 €	
		240 mn	4,20 €	4,20 €	
		252 mn	4,30 €	4,30 €	
		264 mn	4,40 €	4,40 €	
		276 mn	4,50 €	4,50 €	
		288 mn	4,60 €	4,60 €	
		300 mn	4,70 €	4,70 €	
		312 mn	4,80 €	4,80 €	
		324 mn	4,90 €	4,90 €	
		336 mn	5,00 €	5,00 €	
		348 mn	5,10 €	5,10 €	
		360 mn	5,20 €	5,20 €	
		372 mn	5,30 €	5,30 €	
		384 mn	5,40 €	5,40 €	
		396 mn	5,50 €	5,50 €	
		408 mn	5,60 €	5,60 €	
		420 mn	5,70 €	5,70 €	
		432 mn	5,80 €	5,80 €	
		444 mn	5,90 €	5,90 €	
		456 mn	6,00 €	6,00 €	
		468 mn	6,10 €	6,10 €	
		480 mn	6,20 €	6,20 €	
		486 mn	6,30 €	6,30 €	
		492 mn	6,40 €	6,40 €	
		498 mn	6,50 €	6,50 €	
504 mn	6,60 €	6,60 €			
510 mn	6,70 €	6,70 €			
516 mn	6,80 €	6,80 €			
522 mn	6,90 €	6,90 €			
528 mn	7,00 €	7,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte (suite)	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE (suite de la page 9)			
		534 mn	7,10 €	7,10 €	
		540 mn	7,20 €	7,20 €	
		546 mn	7,30 €	7,30 €	
		552 mn	7,40 €	7,40 €	
		558 mn	7,50 €	7,50 €	
		564 mn	7,60 €	7,60 €	
		570 mn	7,70 €	7,70 €	
		576 mn	7,80 €	7,80 €	
		582 mn	7,90 €	7,90 €	
		588 mn	8,00 €	8,00 €	
		594 mn	8,10 €	8,10 €	
		600 mn	8,20 €	8,20 €	
		660 mn	35,00 €	35,00 €	
Forfait de post-stationnement (FPS)	Délibération du 5 octobre 2017		35,00 € minoré à 28,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	35,00 € minoré à 28,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	Le FPS remplace l'amende pénale de 1ère classe d'un montant de 17 € infligée pour défaut ou insuffisance de paiement du stationnement. L'automobiliste qui a fait le choix de ne pas s'acquitter de la redevance correspondant à la durée du stationnement est réputé avoir choisi le forfait.
Stationnement résidents	Délibération du 24 juin 2015	. Abonnement accordé pour une durée de 12 mois de date à date	89,00 €	89,00 €	Stationnement en zone verte sur présentation de la carte grise du véhicule à l'adresse sur Sceaux et un justificatif de domicile de sa résidence à Sceaux ; tarif par véhicule à une même adresse.
		. A partir du 3ème véhicule pour le même foyer (Cette règle est appliquée uniquement sur l'abonnement annuel).	150,00 €	150,00 €	
		. Mensuel date à date	12,00 €	12,00 €	
Stationnement professionnel	Délibération du 30 juin 2016	Tarif de date à date par an	300,00 €	300,00 €	Stationnement en zone verte du stationnement payant. Les bénéficiaires de ce tarif doivent exercer effectivement une activité professionnelle, salariée ou non, y compris apprenti, au moins à 50% de la durée légale de travail sur le territoire de Sceaux
		Tarif de date à date par semaine	20,00 €	supprimé	
		Tarif de date à date par mois	60,00 €	28,00 €	
		Tarif de date à date par semestre	180,00 €	168,00 €	
Abonnement Pro soin à domicile	Délibération 29 mars 2018	Professionnels de santé intervenant à domicile tels que médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicures-podologues	150,00 € par an	150,00 € par an	Abonnement en zone orange et verte, sans paiement supplémentaire. Professionnels de santé situés en petite couronne ou à Paris et exerçant plus de 100 visites à domicile par an sur Sceaux. Un seul abonnement par professionnel, par an, de date à date. Tarif valable pour les professionnels remplaçants d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2024	Appliqués en 2025	
Emplacements réservés au stationnement	Décision n° 2019-318	<p><u>Majoration des droits courants pour occupation du domaine public sur emplacements de stationnement payant</u></p> <p>En zone verte de stationnement payant</p> <p>En zone orange de stationnement payant</p> <p><u>Droits courants pour suppression d'emplacements de stationnement payant</u></p> <p>En zone verte de stationnement payant</p> <p>En zone orange de stationnement payant</p> <p>. cyclomoteurs et caddies . vélos et cyclomoteurs électriques . station de location de VAE grand public</p>	<p>8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août</p> <p>12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 4,80 € / emplacement / jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)</p> <p>8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août</p> <p>12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 4,80 € / emplacement / jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)</p> <p>481,39 € par m²/an 124,39 € par m²/an 100 € par station par jour</p>	<p>9,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août</p> <p>13,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 5,80 € / emplacement / jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)</p> <p>9,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août</p> <p>13,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 5,80 € / emplacement / jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)</p> <p>493,42 € par m²/an 127,50 € par m²/an 100 € par station par jour</p>	<p>Cette majoration s'applique à toute occupation (dont : chantiers, occupations temporaires, tournages de films...), hors déménagements, sauf motif d'intérêt général</p> <p>Forfait, toute période entamée est due</p> <p>(durée calculée depuis la date de la suppression de l'emplacement jusqu'au 31-12-2025 date de fin de la convention de délégation de service public)</p> <p>(durée calculée depuis la date de la suppression de l'emplacement jusqu'au 31-12-2025, date de fin de la convention de délégation de service public)</p>
Emplacements matérialisés neutralisés en cas de tournages	décision n° 2023-82	<u>Prix par place, par jour, du lundi au dimanche, août compris</u> . En zone verte . En zone orange . En zone non payante	<p>8,00 €</p> <p>12,00 €</p> <p>6,50 €</p>	<p>9,00 €</p> <p>13,00 €</p> <p>6,65 €</p>	
Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scénenne ayant une façade commerciale sur la rue			<p>57,85 € par jour</p> <p>sur une surface limitée à 30 m²</p>	<p>59,30 € par jour</p> <p>sur une surface limitée à 30 m²</p>	
Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente)			<p>24,54 € par jour</p>	<p>25,15 € par jour</p>	
Vélos en libre-service	décision n° 2024-139	stationnement des vélos en libre-service par la société LIME - par vélo et par an	<p>20,00 €</p>	<p>20,00 €</p>	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Terrasses		Terrasse ouverte - tarif été du 1er avril au 30 septembre	41,85 € par m²/six mois	42,90 € par m²/six mois	
		Terrasse ouverte – tarif hiver du 1er octobre au 31 mars	20,95 € par m²/six mois	21,47 € par m²/six mois	
		Terrasse fermée	126,39 € par m²/an	129,55 € par m²/an	
Restaurant de l'équipement tennis		Occupation commerciale intérieure	41,85 € par m²/six mois	42,90 € par m²/six mois	Erreur en 2024 tarif intérieure et extérieure inversée voir décision N°2023-307
Toit-terrasse du restaurant de l'équipement tennis		Occupation commerciale extérieure	126,39 € par m²/an	129,55 € par m²/an	
Occupations du domaine public pour les soldes		. Solde d'hiver (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année pour la région Ile de France)	18,91 € par m²/jour	19,38 € par m²/jour	
		. Solde d'été (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année pour la région Ile de France)	37,78 € par m²/jour	38,72 € par m²/jour	
Étalages, appareillages, mobiliers		. étalage, appareillage occasionnel ou surface utilisée occasionnellement jusqu'à 12 jours superficie <5m	7,30 € par m²/jour	7,48 € par m²/jour	
		. étalage, appareillage saisonnier ou temporaire entre 1 et 4 mois	38,14 € par m²/mois	39,09 € par m²/mois	
		. étalage, appareillage permanent (durée supérieure à 4 mois)	124,09 € par m²/an	127,19 € par m²/an	
		. chevalets et panneaux d'informations posés sur le sol	427,56 € par m²/an	438,25 € par m²/an	
		. relais information/commerce	146,04 € par unité	149,69 € par unité	
		. mobilier d'une surface d'information de 2 m²	132,98 € par unité	136,30 € par unité	
		. mobilier d'une surface d'information de 8 m²	533,47 € par unité	546,81 € par unité	
	- Mobilier abribus de 2 m² de surface sur le domaine communal	134,28 € par unité	137,64 € par unité		
Kiosque des Blagis			45,04 € par m²/an	46,17 € par m²/an	
Véhicule servant à la vente		. de 0 à 58 jours d'occupation commerciale	27,90 € par jour	28,60 € par jour	Tarif pour un emplacement normalisé V.L. tel que défini à l'article 12 du règlement du PLU (L= 5 m ; l = 2,5 m)
		. À partir de 59 jours d'occupation commerciale	25,39 € par jour	26,02 € par jour	
Bulles immobilières de vente			837,78 € par m²/an	858,72 € par m²/an	
Installation pour la collecte sélective des déchets		. implantation de logettes sur le domaine public	gratuit	gratuit	
Occupation commerciale de la voirie publique		> ou égal à 100 m² et < 300 m²	24,87 € par m²/an	25,49 € par m²/an	
Occupation du domaine public pour les associations à but non lucratif	décision n° 2023-134	. Sur une surface limitée à 10 m² pour une journée par semaine	gratuit	gratuit	
		. Au-delà de deux jours d'occupation	60,45 € par jour	61,96 € par jour	
Expérimentations des Quartiers métropolitains d'innovation	décision n° 2024-164	Occupation du domaine public dans le cadre des expérimentations des Quartiers métropolitains d'innovation  - pour toute la durée de chaque expérimentation	10,00 €	10,00 €	Expérimentations de dispositifs innovants pour la création de nouveaux services publics urbains

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Palissades ou clôtures		Palissade ou clôture en saillie sur le domaine public et sans dépôt de matériaux sur le domaine public	1,10 € par m²/jour	1,13 € par m²/jour	(toute période entamée est due)
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	gratuité	gratuité	
		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	0,011 € par m²/jour	0,011 € par m²/jour	
Emprise de chantier		Dépôt de matériaux ou emprise de chantier	5,12 € par m²/semaine	5,25 € par m²/semaine	Toute période entamée est due - facturation mensuelle (d'une dimension définie conformément à l'art.12 du PLU soit L = 5 m, l =
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	gratuité	gratuité	
		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	0,051 € par m²/semaine	0,052 € par m²/semaine	
Dépôts hors emprise du chantier		- containers, bennes, baraques de chantier, wc chimique de chantier ; . 1er jour	gratuit	gratuit	Toute période entamée est due - facturation mensuelle (d'une dimension définie conformément à l'art.12 du PLU soit L = 5 m, l = 2,53 m et H = 3 m maxi. Dépôt sur le domaine public (toute période entamée est due).
		. à partir du 2ème jour	16,73 € par unité/jour	17,15 € par unité/jour	
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement . 1er jour	gratuit	gratuit	
		. à partir du 2ème jour	0,17 € par unité/jour	0,17 € par unité/jour	
Installation d'une grue		par unité forfait montage + démontage	222,67 €	228,24 €	Tarif -- à régler au montage
		gratuitement'	gratuit	gratuit	
		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	2,23 €	2,28 €	
Echafaudage volant, éventail		pose d'échafaudage volant, éventail	6,11 € par ml/semaine	6,26 € par ml/semaine	Toute période entamée est due
		gratuitement'	gratuité	gratuité	
		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du Département)	0,06 € par ml/semaine	0,06 € par ml/semaine	
Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers			Coût des travaux engagés par la Ville + majoration de 10 % pour frais d'administration sur la base du bordereau des prix du marché	Coût des travaux engagés par la Ville + majoration de 10 % pour frais d'administration sur la base du bordereau des prix du marché	
Toute occupation du domaine public sans droit constatée			tarif + 140,00 € de frais de dossier	tarif + 145 € de frais de dossier	Frais facturés à chaque occupation du domaine public, sans droit, constatée par un agent assermenté, sans préjudice des poursuites pénales
Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement		Par emballage	10,00 €	10,00 €	Ces frais s'appliquent au producteur du déchet ou de l'emballage (établissement de restauration rapide ou à emporter)
Dépôts non autorisés sur l'espace public		- forfait pour enlèvement d'un volume inférieur au mètre cube	140,00 €	145,00 €	
		- forfait pour enlèvement d'un volume supérieur ou égal à 1 mètre cube	500,00 €	515,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires		Jusqu'à 50 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	50,79 €	52,06 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	76,79 €	78,71 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	76,29 €	78,20 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	101,63 €	104,17 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	101,63 €	104,17 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	127,07 €	130,25 €	
		Jusqu'à 100 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	76,29 €	78,20 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	101,63 €	104,17 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	101,63 €	104,17 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	127,07 €	130,25 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	127,07 €	130,25 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	152,47 €	156,28 €	
de 100 à 200 places :					
- 1 représentation					
. jour de la semaine	101,63 €	104,17 €			
. samedi, dimanche et jour férié	127,07 €	130,25 €			
- 2 représentations					
. jour de la semaine	127,07 €	130,25 €			
. samedi, dimanche et jour férié	152,47 €	156,28 €			
- 3 représentations					
. jour de la semaine	152,47 €	156,28 €			
. samedi, dimanche et jour férié	177,91 €	182,36 €			



Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Marché de Provence		- Stands linéaires . le mètre	147,05 €	151,00 €	
		- Stands linéaires + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre	174,45 €	179,00 €	
		- Stand avec un angle ouvert . le mètre	184,35 €	189,00 €	
		- Stand avec deux angles ouvert ou deux linéaires . le mètre	215,05 €	220,50 €	
		- Stand avec un angle ouvert + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre	219,45 €	225,00 €	
		- Stand avec deux zones de vente + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre de façade	262,25 €	269,00 €	
		Forfait pour un branchement électrique fourni par la Ville	79,00 €	81,00 €	
Tournages de film		Stationnement sur emplacement matérialisé pour véhicules techniques, matériel ou besoin du jeu :			
		- stationnement sur site appartenant à la Ville pour véhicules techniques, cantine et matériel	2,50 € par m²/jour	2,56 € par m²/jour	
		- stationnement par demi-journée	50% du tarif	50% du tarif	
	- stationnement compris entre 19 h 00 et 9 h 00	gratuit	gratuit		
Manège		. Manège installé de manière permanente (durée > 100 jours par an)	1,85 € par jour	1,90 € par jour	
		. Manège installé de manière non-permanente (durée < 100 jours par an)	9,67 € par jour	9,91 € par jour	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Location des salles municipales		<b>Ancienne Mairie</b>  <u>Salle 1</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 279,92 € 287,00 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 309,93 € 318,00 € - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) 205,24 € 210,00 € - associations scénées à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 205,24 € 210,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 589,86 € 605,00 €  <u>Salle 2</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 210,09 € 215,00 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 232,78 € 239,00 € - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) 153,71 € 158,00 € - associations scénées à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 153,71 € 158,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 442,86 € 454,00 €  <u>Salle du 1er étage (Salle 3)</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 559,84 € 574,00 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 619,88 € 635,00 € - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) 412,84 € 423,00 € - associations scénées à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 412,84 € 423,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 1 179,74 € 1 209,00 €			
		<b>Les Garages 20 rue des Imbergères</b>  <u>Salle 1 :</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 279,93 € 287,00 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 309,93 € 318,00 € - par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 207,50 € 213,00 € - associations scénées à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à compter de 23 h 00 pour association scénée (toute heure commencée est due) 210,09 € 215,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 589,85 € 605,00 €  <u>Autres (salles 2, 3 et 4) :</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 210,09 € 215,00 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 232,78 € 239,00 € - par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 152,22 € 156,00 € - associations scénées à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h) gratuit gratuit - par heure à compter de 23 h pour association scénée (toute heure commencée est due) 152,22 € 156,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 442,86 € 454,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Mise à disposition des espaces sur autres sites pour loges		<p>Salle dont la superficie est supérieure à 40 m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 280,00 €</li> <li>- soirée (20h00 à 23h00) 305,00 €</li> <li>- par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 205,00 €</li> <li>- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 580,00 €</li> </ul> <p>Salle dont la superficie est inférieure à 40 m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 210,00 €</li> <li>- soirée (20h00 à 23h00) 230,00 €</li> <li>- par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 155,00 €</li> <li>- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 440,00 €</li> </ul> <p>Salle Erwin Guldner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 575,00 €</li> <li>- soirée (20h00 à 23h00) 575,00 €</li> <li>- par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 210,00 €</li> <li>- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 1 050,00 €</li> </ul>			
Mise à disposition des espaces de tournages (décor)		<p>Tarif journalier (de 8h00 à 20h00, divisible par deux pour une demi-journée de 6h) par type de tournage et catégorie de décor :</p> <p>Films :</p> <p><u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 410,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 555,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 680,00 €</li> </ul> <p><u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 680,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 855,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 1 155,00 €</li> </ul> <p><u>Décor 3 : Hôtel de ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 1 470,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 1 990,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 2 200,00 €</li> </ul> <p>Fiction télévisuelle :</p> <p><u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 315,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 380,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 475,00 €</li> </ul> <p><u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 525,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 650,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 860,00 €</li> </ul> <p><u>Décor 3 : Hôtel de ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 1 050,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 1 310,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 1 680,00 €</li> </ul>			<p>Tout dépassement donnera lieu à facturation d'un supplément horaire égal au 12ème du tarif normalement appliqué.</p> <p>Aucune redevance ne sera facturée dans le cas de l'occupation ponctuelle d'un lieu, en l'absence de toute activité de production sauf si cette occupation gêne la du public, et/ou si elle excède 48 heures consécutives.</p> <p>Si les salles sont utilisées pour accueillir les loges ou des zones de stockage, le tarif pratiqué est celui des locations de salles.</p>

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		<b>Film publicitaire :</b>			
		<u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	380,00 €	390,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	460,00 €	472,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	610,00 €	626,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	630,00 €	646,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	765,00 €	785,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	945,00 €	970,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	1 310,00 €	1 345,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	1 575,00 €	1 615,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	1 785,00 €	1 831,00 €	
		<b>Court-métrage :</b>			
		<u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u>	125,00 €	128,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u>	170,00 €	175,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>	370,00 €	380,00 €	
		<b>Clip :</b>			
		<u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	190,00 €	195,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	265,00 €	272,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	315,00 €	323,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	315,00 €	323,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	420,00 €	431,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	505,00 €	518,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	735,00 €	754,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	890,00 €	913,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	1 045,00 €	1 072,00 €	
<b>Prise de vue publicitaire (photographie)</b>					
<u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u>	295,00 €	303,00 €			
<u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u>	500,00 €	513,00 €			
<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>	1 050,00 €	1 077,00 €			
Etudiant en école de photo et reportages	exonération	exonération			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		<p><b>Documentaire :</b></p> <p>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</p> <p>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</p> <p>Décor 3 : Hôtel de ville</p> <p>Film d'école et reportages</p> <p>Tournages d'une durée inférieure à 6 heures</p> <p><b>Tournages de nuit (de 19 h à 7 h), le dimanche et les jours fériés :</b></p> <p>. visites de repérage supérieures à deux sans tournage</p> <p>. périodes de montage et de démontage</p> <p>. 4ème tranche de 12 heures de tournage (activité de production) que ces tranches soient ou non consécutives et ce, dans un ou plusieurs monuments</p> <p>. en cas de fermeture totale ou partielle du monument, de démeublement et/ou de mise à disposition d'un mobilier non déjà présent dans la pièce, propriété du monument</p>	<p>52,50 €</p> <p>105,00 €</p> <p>183,00 €</p> <p>Exonération</p> <p>tarifs divisés par deux</p> <p>majoration de 25 % du tarif</p> <p>547,10 €</p> <p>abattement de 50 % du tarif</p> <p>abattement de 15 % du tarif</p> <p>majoration de 20 % du tarif</p>	<p>54,00 €</p> <p>108,00 €</p> <p>188,00 €</p> <p>Exonération</p> <p>tarifs divisés par deux</p> <p>majoration de 25 % du tarif</p> <p>562,00 €</p> <p>abattement de 50 % du tarif</p> <p>abattement de 15 % du tarif</p> <p>majoration de 20 % du tarif</p>	
Location de matériel municipal		<p>- verres à eau et jus de fruit par caisse de 36</p> <p>- verres à vin par caisse de 36</p> <p>- chaise plastique intérieur</p> <p>- barrière mobile</p> <p>- table et tréteaux</p> <p>- vestiaire 1 cadre + 25 porte-manteaux</p> <p>- tentes blanches 4mx4m</p> <p>- tentes blanches 3mx2m</p> <p>- tentes blanches 2mx2m</p> <p>- refroidisseur réception</p> <p>- sonorisation y compris montage et présence d'un technicien durant toute la manifestation</p> <p>- grille d'exposition</p> <p>- panneau affichage métallique</p> <p>Plus-value pour utilisation :</p> <p>- V.L. break</p> <p>- camionnette</p> <p>- P.L.</p> <p>- associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé</p>	<p>9,89 € par jour</p> <p>9,58 € par jour</p> <p>1,48 € par jour</p> <p>7,69 € par jour</p> <p>4,89 € par jour</p> <p>75,39 € par jour</p> <p>161,11 € par jour</p> <p>130,06 € par jour</p> <p>113,93 € par jour</p> <p>15,96 € par jour</p> <p>232,94 € par demi journée</p> <p>37,87 € par mois</p> <p>37,87 € par mois</p> <p>27,53 € /heure</p> <p>37,22 € /heure</p> <p>63,13 € /heure</p> <p>gratuité</p>	<p>10,10 € par jour</p> <p>9,80 € par jour</p> <p>1,50 € par jour</p> <p>7,90 € par jour</p> <p>5,00 € par jour</p> <p>77,30 € par jour</p> <p>165,10 € par jour</p> <p>133,30 € par jour</p> <p>116,80 € par jour</p> <p>16,40 € par jour</p> <p>238,80 € par demi journée</p> <p>38,80 € par mois</p> <p>38,80 € par mois</p> <p>28,20 € par heure</p> <p>38,20 € par heure</p> <p>64,70 € par heure</p> <p>gratuité</p>	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Remplacement du matériel municipal		<b>Remplacement du matériel municipal</b> - Verre à jus eau et à jus de fruits - Verre à vin - Chaise plastique intérieur - Panneau affichage bois - Grille d'exposition - Grille d'affichage métallique - Sonorisation - Vidéoprojecteur  - Tentes blanches 4mx4m - Tentes blanches 3mx2 - Tentes blanches 2mx2 - Vestiaires 25 porte-manteaux - Refroidisseur réception	2,36 € 3,54 € 148,52 € 173,51 € 361,36 € 361,36 €  1 611,13 € 1 309,58 € 1 148,54 € 176,83 € 422,94 €	2,40 € 3,60 € 152,20 € 177,80 € 370,40 € 370,40 €  1 651,00 € 1 342,00 € 1 177,00 € 181,00 € 434,00 €	
Tarifs de reprographie		- Copie N/B sur photocopieur - A4 - Copie N/B sur photocopieur - A3 - Copie N/B à partir de microfiches ou de microfilms - Numérisation et impression couleur sur papier A4 classique - Numérisation et impression couleur sur papier A3 classique - Numérisation, gravage et fourniture d'un cédérom - Reprographie ou numérisation d'un document par prestataire extérieur dont : numérisation ou reprographie d'un document hors format (format > A3) / tout document reproduit par un prestataire extérieur. - Numérisation sans fourniture d'un support (type CD) pour un dossier qui existe déjà au format numérique	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,75 €  refacturation à l'identique du coût de reproduction, après acceptation du devis par le demandeur + cout du support (le cas échéant) gratuit	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,75 €  refacturation à l'identique du coût de reproduction, après acceptation du devis par le demandeur + cout du support (le cas échéant) gratuit	
Mise à disposition de personnel			25,97 € / heure	26,01 € / heure	
Foire aux santons et crèches de Provence		- stand de 2 mètres linéaires - stand de 4 mètres linéaires - stand de 6 mètres linéaires - le mètre linéaire supplémentaire - complément de stand de 2 mètres, placé en angle - organismes ou associations à but non lucratif, à vocation caritative ou humanitaire, ayant une de leurs activités en relations avec les santons et les crèches	459,75 € 919,50 € 1 491,16 € 229,43 € 459,75 € exonération	471,50 € 942,75 € 1 528,75 € 235,25 € 471,50 € exonération	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie		- Badge d'accès perdu, détérioré ou non rendu	40,00 €	40,00 €	
		- Bip télécommande perdu, détérioré ou non rendu	60,00 €	60,00 €	
Badges d'accès bâtiments		- Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Carte de fonctionnaires		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Jardins familiaux		Location au m <sup>2</sup> à l'année	0,63 € m <sup>2</sup> /an	0,65 € m <sup>2</sup> /an	
Ventes d'ouvrages et autres supports		<b>Ouvrages publiés par la Ville :</b>			
		- « Le bal de Sceaux »	18,00 €	18,00 €	
		- « L'Eglise Saint Jean Baptiste »	14,50 €	14,50 €	
		- « Sceaux Bourg-la-Reine 150 ans de céramique »	10,00 €	10,00 €	
		- « Si les Blagis m'étaient contés »	5,00 €	5,00 €	
		- « Carnets du lycée Lakanal »	12,00 €	12,00 €	
		- « Carnets du lycée Lakanal » Tarif librairies	-	8,00 €	
		- « Sceaux au fil du temps, au fil des jours »	18,00 €	18,00 €	
		- « Sceaux au fil du temps, au fil des jours » Tarif librairies	13,00 €	13,00 €	
		- « Sceaux et le « Grand Paris » »	18,00 €	18,00 €	
		- « Les Scéens et la guerre d'Algérie »	9,00 €	9,00 €	
		- « Les Scéens et la première guerre mondiale »	18,00 €	18,00 €	
		- « Eglise Saint Jean-Baptiste de Sceaux Récit d'une restauration »	18,00 €	18,00 €	
		- « Le lycée Lakanal à Sceaux de 1882 à 1914 »	-	18,00 €	
		- « Le lycée Lakanal à Sceaux de 1882 à 1914 » Tarif librairies	-	13,00 €	
			+ frais postaux si envoi par la Poste	+ frais postaux si envoi par la Poste	
		<b>Livres et documentation</b>			
		- « Talents Scéens du XXème siècle » (Les Amis de Sceaux)	15,00 €	15,00 €	
		- « Les fables de Florian »	19,00 €	19,00 €	
		- « Histoire des rues de Sceaux » (Les Amis de Sceaux)	30,00 €	30,00 €	
		- « Le domaine de sceaux » (Les Amis de Sceaux)	15,00 €	15,00 €	
		- « Chronophotographie de Sceaux » (Les Amis de Sceaux)	25,00 €	25,00 €	
		- Calendrier perpétuel, de Florence Arnaud	27,00 €	27,00 €	
		- Carte de la forêt domaniale de Verrières	2,50 €	2,50 €	
		- Catalogue d'exposition (Département des Hauts-de-Seine)	24,00 €	24,00 €	
		- Code du cycliste	4,00 €	4,00 €	
		- Livre 365 Une année dans la vie de Sceaux	20,00 €	20,00 €	
		- Livre 365 jours au lycée Marie-Curie	18,00 €	18,00 €	
		- Autres ouvrages ayant un tarif public fixé par l'éditeur	Tarif fixé par l'éditeur	Tarif fixé par l'éditeur	
			+ frais postaux si envoi par La Poste	+ frais postaux si envoi par La Poste	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)		<b>Cartes postales</b>			
		- Cartes postales avec enveloppe, formats classiques	1,50 € l'unité	1,50 € l'unité	
		- CP avec enveloppe, formats classiques - tarif commerçants	-	0,50 € l'unité	
		- Cartes postales avec enveloppe, grands formats	2,00 € l'unité	2,00 € l'unité	
		- CP avec enveloppe, grands formats - tarif commerçants	-	0,75 € l'unité	
		- Cartes postales avec enveloppes, formats A5	3,00 € l'unité	3,00 € l'unité	
		- Cartes postales avec enveloppes, formats A5 - tarif commerçants	1,00 € l'unité	1,00 € l'unité	
		- Cartes postales BMS création	4,00 € l'unité	4,00 € l'unité	
		- Cartes de voeux avec enveloppe	2,00 € l'unité	2,00 € l'unité	
		+ frais postaux si envoi par La Poste		+ frais postaux si envoi par La Poste	
		<b>DVD</b>			
		- Mémoires de femmes : le coffret (les 4 DVD + 1 film bonus)	45,00 €	45,00 €	
		- Mémoires de guerres : le coffret (les 6 DVD + 1 film bonus)	65,00 €	65,00 €	
		- Mémoires de sages (les 4 DVD + 1 film bonus)	45,00 €	45,00 €	
		- 1 DVD	10,00 €	10,00 €	
		- 5 DVD	45,00 €	45,00 €	
		- 10 DVD	90,00 €	90,00 €	
		+ frais postaux si envoi par La Poste		+ frais postaux si envoi par La Poste	
		<b>Sacs, t-shirts...</b>			
		- Sac en coton petit modèle	9,00 €	9,00 €	
		- Sac en coton grand modèle	15,00 €	16,00 €	
		- Casquette	-	18,00 €	
		- Tee-shirt modèle femme	20,00 €	20,00 €	
		- Tee-shirt modèle homme	20,00 €	20,00 €	
		- Tee-shirt modèle fille	15,00 €	15,00 €	
		- Tee-shirt modèle garçon	15,00 €	15,00 €	
		+ frais postaux si envoi par La Poste		+ frais postaux si envoi par La Poste	
		<b>Affiches, petits articles, souvenirs...</b>			
		- Mug	9,50 €	9,50 €	
		- Magnet	4,00 €	4,00 €	
		- Porte clef	5,00 €	5,00 €	
		- Stylo	3,00 €	3,00 €	
		- Crayon	2,00 €	2,00 €	
		- Affiche A3	10,00 €	10,00 €	
		- Affiche 40x60cm	20,00 €	20,00 €	
		- Affiches BMS création	25,00 €	25,00 €	
		- Carnet de huit timbres postaux	15,00 €	15,00 €	
		- Batterie externe de téléphone logotée « Ville de Sceaux »	13,00 €	13,00 €	
		- Gobelet	1,00 €	1,00 €	
		- Carnet de notes	5,00 €	5,00 €	
		- Brassard réfléchissant	2,00 €	2,00 €	
		- Autocollant Sceaux	1,00 €	1,00 €	
		- Ecusson Véloscénie	3,00 €	3,00 €	
		- Bouteille isotherme	24,00 €	24,00 €	
		- Bougie « OYNA » format intermédiaire	20,00 €	20,00 €	
		+ frais postaux si envoi par La Poste		+ frais postaux si envoi par La Poste	





DESIGNATION	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date de l'application		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
<b>Etablissements d'accueil de petite enfance :</b> - Multi accueil de l'avenue de la Gare - Multi accueil Charaire - Multi accueil de la rue du Docteur Roux  * Maison des musiciens - Multi accueil Clef de sol - Multi accueil Clef de fa	délibération du 16 décembre 2004  + délibération du 27 juin 2019  * Accueil régulier * Accueil occasionnel * Accueil d'urgence	<u>Tarif horaire d'accueil</u> <b>Revenus mensuels pris en compte</b> (revenus annuels déclarés via le portail CAF divisés par 12)  Révision du plancher au 01/01 en fonction des décisions communiquées par la CAF - plancher - plafond  - Taux d'effort horaire en % des ressources mensuelles : selon le nombre d'enfant à charges" au sens des prestations familiales CAF " (formulation CAF)  1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 à 7 enfants 8 enfants et plus  <u>Formule de calcul du tarif horaire de la famille :</u> Revenus mensuels x taux d'effort horaire (en %)	Tarifs calculés par application de taux d'effort horaires fixés en fonction du barème de la CNAF    765,77 € 6 000,00 €  0,0619% 0,0516% 0,0413% 0,0310% 0,0206%	801,00 € 7 000,00 €  0,0619% 0,0516% 0,0413% 0,0310% 0,0206%	Ces seuils (plancher et plafond) évolueront selon des MAJ faites par la CAF Principe de la révision : Selon les conventions passées avec la CAF  Application du taux d'effort immédiatement inférieur en cas d'enfant présentant un handicap à charge de la famille, présent ou non en structure petite enfance  - participation familiale calculée sur 11 mois et facturée à terme échu - pas de rétroactivité ni de recalcul de la facture - toute modification est applicable à compter du 1er jour du mois suivant la demande

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2024	Appliqués au 01/01/2025	
Accueil péri-scolaire du matin (APM)	délibération 20 novembre 2008 + délibération 19 juin 2014 + délibération 18 décembre 2014	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois)  <u>1 - Tarif Scéens :</u> 3,95 €/séance 4,75 €/séance  Tarif forfaitaire mensuel <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)  <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u>	Si QF ≤ 272,46 € : 19,53 €  Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0200906 x QF + 14,056  Si QF = 1152,97 € : 37,22 €  Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0229256 x QF + 10,787  Si QF > 1 628,43 € : 48,12 €	4,05 €/séance 4,87 €/séance  Si QF ≤ 279,27 € : 20,02 €  Si 279,27 € < QF ≤ 1 181,78 € : 0,0200882 x QF + 14,409  Si QF = 1181,79 € : 38,15 €  Si 1 181,79 € < QF ≤ 1 669,14 € : 0,02291999 x QF + 11,063  Si QF > 1 669,14 € : 49,32 €	Service ouvert le matin aux enfants des écoles maternelles et élémentaires <u>Accueil :</u> . lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8 h30
Pause méridienne	délibération 20 novembre 2008 - délibération du 18 décembre 2014	Tarif unitaire Tarif incluant le repas, la surveillance et les activités  <u>1 - Tarif Scéens :</u>  <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u>  <u>3 - Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas enfant Scéen et non Scéen</u>  <u>4 - Protocole d'accueil individualisé enfant périscolaire (PAIP) avec panier repas pour les enfants bénéficiant d'une convention ULIS ou UPE2A</u>	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €  Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0071095 x QF - 1,187  Si QF > 1152,97 € : 7,01 €  Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0043327 x QF + 2,014  Si QF > 1 628,43 € : 9,07 €	Si QF < ou égal 279,27 € : 0,75 €  Si 279,27 € < QF ≤ 1181,78 € : 0,00711357 x QF - 1,242  Si QF > 1181,78 € : 7,19 €  Si 1 181,79 € < QF ≤ 1 669,14 € : 0,0043294 x QF + 2,073  Si QF > 1 669,14 € : 9,30 €	Service ouvert le midi aux enfants des écoles maternelles et élémentaires <u>Accueil :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30  Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas  Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas et dont l'enfant est bénéficiaire d'une prise en charge via une convention

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Appliqués au 01/01/2024	Appliqués au 01/01/2025	
<b>Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM)</b> Service ouvert le soir aux enfants des écoles maternelles	délibération du 18 décembre 2014 + délibération du 21 mai 2015  délibération du 15 décembre 2016	<b>Tarif unitaire (4 séances maximum par mois)</b> 1 - <u>Tarif Scéens</u> : 2 - <u>Tarif extérieur non Scéens</u> :  <b>Tarif forfaitaire mensuel</b> 1 - <u>Tarif Scéens</u> : (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)  2 - <u>Tarif extérieur non Scéens</u> :  3 - <u>Pour tous</u> : Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	5,47 €/séance 6,56 €/séance  Si QF ≤ 272,46 € : 22,31 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF = 1152,97 € : 43,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF > 1628,43 € : 55,66 €  66,79 €  28,00 €	5,61 €/séance 6,72 €/séance  Si QF ≤ 279,27 € : 22,87 € Si 279,27 € < QF ≤ 1 181,78 € : 0,0242986 x QF + 16,084 Si QF = 1181,79 € : 44,80 € Si 1 181,79 € < QF ≤ 1 669,14 € : 0,0251359 x QF + 15,094 Si QF > 1 669,14 € : 57,05 €  68,46 €  29,00 €	Service ouvert le soir aux enfants dans les écoles maternelles  de 1 à 4 séances dans le mois  <u>Accueil</u> : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30  Le goûter est fourni par la Ville
<b>Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE)</b> <b>Etudes dirigées</b> Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires  - Accueil du soir : ♦ de 16h30 à 18h30  - Etudes dirigées : ♦ de 16h30 à 17h00 goûter ♦ de 17h00 à 18h00 études dirigées  - Etudes dirigées + Accueil du soir : ♦ de 16h30 à 17h00 goûter ♦ de 17h00 à 18h00 études dirigées ♦ de 18h00 à 18h30 accueil du soir	délibération du 21 mai 2015  + délibération du 18 décembre 2014  délibération du 15 décembre 2016	<b>Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) (études + garderie)</b> 1 - Tarif Scéens : 2 - Tarif extérieur non Scéens :  <b>Tarif forfaitaire mensuel :</b> 1 - Tarif Scéens : (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)  2 - <u>Tarif extérieur non Scéens</u> :  3 - <u>Pour tous</u> : Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	3,51 €/séance 4,21 €/séance  Si QF ≤ à 272,46 € : 14,21 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0215784 x QF + 8,33 Si QF = 1152,97 € : 33,21 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,012241 x QF +19,096 si QF > 1 628,43 € : 39,03 €  46,83 €  28,00 €	3,60 €/séance 4,32 €/séance  Si QF ≤ 279,27 € : 14,57 € Si 279,27 € < QF ≤ 1 181,78 € : 0,0215729 x QF + 8,545 Si QF = 1181,79 € : 34,04 € Si 1 181,79 € < QF ≤ 1 669,14 € : 0,0122499 x QF + 19,563 Si QF > 1 669,14 € : 40,01 €  48,00 €  29,00 €	Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires de 1 à 4 séances dans le mois  <u>Accueil</u> : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30  Le goûter est fourni par les parents

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Présence non autorisée sur les accueils de loisirs (mercredis et vacances) pour les enfants non scéens	délibération 15 décembre 2016	Tarif applicable par séance : - à tout enfant en suspension de droit (Scéen/non Scéen) - aux enfants non scéens (par activité ALSH) - utilisation sans droit (hors commune)	57,19 €	58,62 €	S'applique aux activités ALSH (mercredis et vacances)
Espace relais du quartier Alsace-Bretagne	délibération 6/12/2012  décision du 25/09/2020	Aide aux devoirs (par trimestre et par famille)  Tarif par famille Stages réussite éducative durant les vacances scolaires	10,00 €  5,00 €	10,00 €  5,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2024	Appliqués au 01/01/2025	
Centre de loisirs mercredi / ALSH (période scolaire)	délibération du 20 novembre 2008 + délibération du 19 juin 2014	<b>Tarif à la journée repas inclus</b> (amplitude d'ouverture du centre : 11h00)  <b>Si réservation au plus tard le lundi qui précède la semaine considérée :</b>  Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais  Possibilité d'annuler les réservations 10 jours avant la journée d'ALSH (de date à date) - dans ce cas, la journée ne sera pas facturée  Pour les réservations demandées après ce délai <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < 272,46 € : 1,65 €  Si QF = 272,46 € : 5,43 €  Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0116751 x QF + 2,249  Si QF = 1152,97 € : 15,71 €  Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0197493 x QF -7,060  Si QF > 1 628,43 € : 25,10 €	Si QF < 279,27 € : 1,69 €  Si QF = 279,27 € : 5,57 €  Si 279,27 € < QF ≤ 1 181,78 € : 0,0116673 x QF + 2,316  Si QF = 1181,79 € : 16,10 €  Si 1 181,79 € < QF ≤ 1 669,14 € : 0,0197599 x QF -7,252  Si QF > 1 669,14 € : 25,73 €	Service ouvert les mercredis en période scolaire aux enfants scéens âgés de 3 ans à 12 ans inclus  <u>Accueil</u> de 7h30 à 18h30  Le goûter est proposé par la Ville, sans incidence sur le tarif  Les enfants sont accueillis dans les locaux de leur groupe scolaire habituel  Les enfants non scéens ne peuvent pas être accueillis - En cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière.  Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas  Annulation des réservations en cas de transmission d'un certificat médical dans les 5 jours ouvrés
	délibération du 15 décembre 2016	Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	tarif double (50,20 € maximum)  Tarif selon QF -15 % (X 2 pour les inscription hors délai)  28,00 €	tarif double (52,72 € maximum)  Tarif selon QF -15 % (X 2 pour les inscription hors délai)  29,00 €	
Centre de loisirs / ALSH (pendant les vacances scolaires)	délibération 20 novembre 2008	<b>Tarif à la journée repas inclus</b> (amplitude d'ouverture du centre : 10h30)  <b>Si réservation au plus tard 15 jours avant le début de la période considérée</b>  Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais.  Possibilité d'annuler les réservations d'une façon générale 15 jours avant le début de la période considérée d'ALSH (dans ce cas, la journée ne sera pas facturée)  - pour les réservations demandées après ce délai : <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < 272,46 € : 1,65 €  Si QF = 272,46 € : 5,43 €  Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0116751 x QF + 2,249  Si QF = 1152,97 € : 15,71 €  Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0197493 x QF -7,060  Si QF > 1 628,43 € : 25,10 €	Si QF < 279,27 € : 1,69 €  Si QF = 279,27 € : 5,57 €  Si 279,27 € < QF ≤ 1 181,78 € : 0,0116673 x QF + 2,316  Si QF = 1181,79 € : 16,10 €  Si 1 181,79 € < QF ≤ 1 669,14 € : 0,0197599 x QF -7,252  Si QF > 1 669,14 € : 25,73 €	Service ouvert pendant les vacances scolaires et journées de Pont aux enfants scéens âgés de 3 à 12 ans inclus  <u>Accueil</u> lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h30  Le goûter est proposé par la Ville, sans incidence sur le tarif  Les enfants non scéens ne peuvent pas être accueillis (en cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière)  Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas  Annulation des réservations en cas de transmission d'un certificat médical dans les 5 jours ouvrés
	délibération du 15 décembre 2016	Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	tarif double (50,20 € maximum)  Tarif selon QF -15 % (x 2 pour les inscription hors délai)  28,00 €	tarif double (52,72 € maximum)  Tarif selon QF -15 % (X 2 pour les inscription hors délai)  29,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2024	Appliqués au 01/01/2025	
Classes transplantées	délibération du 15 mai 2003 + délibération du 2 mars 2017	Séjours Tarifs scéens :      Tarif extérieur non scéens :	Si QF ≤ à 272,46 € : = 15 % du prix coûtant du séjour  Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,04793651 x QF + 1,9387) x prix coûtant du séjour/100  Si QF > 1 628,43 € : = 80 % du prix coûtant du séjour  100 % du prix coûtant du séjour	Si QF ≤ à 279,27 € : = 15 % du prix coûtant du séjour  Si 279,27 € < QF ≤ 1 669,14 € : (0,046766963817 x QF + 1,9393) x prix du séjour/100  Si QF > 1 669,14 € : = 80 % du prix coûtant du séjour  100 % du prix coûtant du séjour	Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour
Séjours de vacances 6-17 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 14 décembre 1999	Séjours enfance et jeunesse      Frais d'annulation	Si QF ≤ à 272,46 € : = 15 % du prix coûtant du séjour Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100 Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du prix coûtant du séjour  50,00 €	Si QF ≤ à 279,27 € : = 15 % du prix coûtant du séjour Si 279,27 € < QF ≤ 1 669,14 € : (0,06115680 x QF -2,0792) x prix du séjour/100 Si QF > 1 669,14 € : = 100 % du prix coûtant du séjour  51,00 €	Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour  Montant forfaitaire généré en cas d'annulation après la période de rétractation sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivants la date de départ du séjour
Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 18 décembre 2014      décision du 19 septembre 2024	Mini-séjours enfance      Frais d'annulation  Mini-séjours enfance dispositif "colos apprenantes" Conditions variables selon critères figurant sur le bulletin officiel de l'éducation nationale   Frais d'annulation	Si QF ≤ à 272,46 € : = 15 % du prix coûtant du séjour Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € :  x prix du séjour/100 Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du prix coûtant du séjour  50,00 €  Si QF ≤ à 272,46 € : = 20 % du prix coûtant du séjour Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,05899836 x QF +3,9253) x prix du séjour/100 Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du tarif maximum du séjour Le tarif final fait l'objet d'une régularisation afin de ne pas excéder 50€  50 €	Si QF ≤ à 279,27 € : = 15 % du prix coûtant du séjour Si 279,27 € < QF ≤ 1 669,14 € : (0,06115680 x QF -2,0792) x prix du séjour/100 Si QF > 1 669,14 € : = 100 % du prix coûtant du séjour  51,00 €  Si QF ≤ à 279,27 € : = 20 % du "forfait séjour" Si 279,27 € < QF ≤ 1 669,14 € : (0,05755934 x QF +3,9254) x "forfait séjour"/100 Si QF > 1 669,14 € : = 100 % du tarif maximum du "forfait séjour"  51,00 €	Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour  Montant forfaitaire généré en cas d'annulation après la période de rétractation sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivants la date de départ du séjour  Depuis 2021, L'Etat a mis en œuvre un dispositif d'aide aux familles pour partir en colonies ou mini-séjours. La famille paie un montant plus faible et l'Etat paie directement à la Ville une partie du différentiel entre la somme payée par la famille et le coût du séjour. Le taux de participation des familles varie entre 20 % et 100 % du "forfait séjour" en fonction du QF Le "forfait séjour" s'élève à 50 € Le dispositif "colos apprenantes" est régi par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports DRAJES  Montant forfaitaire généré en cas d'annulation après la période de rétractation sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivant la date de départ du séjour
Mini-séjours jeunesse en période de vacances été Pendant les congés scolaires	décision du 8 juin 2021	Mini-séjours jeunesse liés aux critères du dispositif dit "colos apprenantes"  Pour les adolescents fréquentant les ateliers "la Rotonde" et "l'Espace Relais"  Frais d'annulation	Si QF ≤ à 272,46 € : = 20 % du prix coûtant du séjour Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,05899836 x QF +3,9253) x prix du séjour/100 Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du tarif maximum du séjour  50 €	Si QF ≤ à 279,27 € : = 20 % du "forfait séjour" Si 279,27 € < QF ≤ 1 669,14 € : (0,05755934 x QF +3,9254) x "forfait séjour"/100 Si QF > 1 669,14 € : = 100 % du tarif maximum du "forfait séjour"  51,00 €	voir commentaire sur "mini-séjours colo apprenantes"  Le taux de participation des familles varie entre 20 % et 100 % du "forfait séjour" en fonction du QF Le "forfait séjour" s'élève à 50 € Le dispositif "colos apprenantes" est régi par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports DRAJES  Montant forfaitaire généré en cas d'annulation après la période de rétractation sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivants la date de départ du séjour

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2024	Appliqués au 01/01/2025	
Restaurant administratif	Repas Adulte	<b><u>Tarif A</u></b> déjeuner dans le cadre de leurs missions : - personnel du service Animation en poste dans les écoles et dans les accueils de loisirs - personnel de restauration scolaire et du restaurant administratif	gratuit " "	gratuit " "	
		<b><u>Tarif B</u></b> - personnel enseignant (périodes scolaires uniquement) - Accompagnant d'élèves en situation de handicap	5,28 € "	5,42 € "	
		<b><u>Tarif C</u></b> - personnel suivant une formation organisée par la Ville - stagiaires sans rémunération	gratuit "	gratuit "	
		<b><u>Tarif D - Tarif repas invité</u></b> - invité extérieur et prestataire - personnel permanent des associations suivantes : CSCB, MJC - personnel de la DGFIP (centre des impôts) - personnel enseignant hors période scolaire (mercredis / congés scolaires)	9,07 € " " "	14,00 € " " "	
		<b><u>Tarif E</u></b> - employés de la commune et du CCAS toutes catégories - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat toutes catégories	3,80 € 3,80 €	3,90 € 3,90 €	



Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	
Bibliothèque municipale	* Décret n° 88.697 du 09/05/88 à/c du 01/01/89	- Prêt d'imprimés, de phonogrammes et cédéroms (inscription annuelle) . adultes scéens . adultes non-scéens . jeunes (moins de 16 ans)  . Pour les Scéens ou non-Scéens : demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens	gratuit 19,00 € gratuit	gratuit 20,00 € gratuit	
	* Délibération du 03/07/75	- Prêt d'imprimés (inscription annuelle) . adultes . jeunes (moins de 16 ans) . demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens	gratuit gratuit gratuit	gratuit gratuit gratuit	
	* Délibération du 28/09/81	- Photocopie . cartes 20 unités . cartes 50 unités	gratuit gratuit gratuit	gratuit - -	
	* Délibération du 13/12/84	- Livre perdu : . pour livre disponible chez le fournisseur . pour livre épuisé et non réédité  - Disque perdu : . pour disque disponible chez le fournisseur . carte informatique perdue	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 %  Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 %  Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	
	* Délibération du 24/6/93	- Publications - Expositions  - Affranchissement - Pénalités pour dépassement de durée de prêt	Prix de revient majoré de 50 %  Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	Prix de revient majoré de 50 %  Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/rappel/document tout mois commencé est dû	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 10 janvier 2024	Appliqués au 1er janvier 2025	
Cinéma Trianon	délibération du 3/3/94	Tarif plein	7,00 €	7,00 €	
	délibération du 24/06/93 délibération du 13/05/09	Tarif réduit . retraités	6,00 €	6,00 €	sur présentation d'un justificatif
		. demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	"	"	sur présentation de la carte adéquate
	à compter du 1/12/94	. familles nombreuses	"	"	
		. union des commerçants et artisans de Sceaux dans le cadre de ses opérations commerciales	"	"	
	délibération du 29/06/2000	. tarif appliqué pour l'achat de places à leurs adhérents par l'association des Amis du cinéma Trianon	"	"	
		. programmation hors-film (théâtre filmé) pour scolaires	"	"	
	délibération du 29/06/2000	Tarif jeune public . -16 ans	4,00 €	4,00 €	
		délibération du 29/06/2000	Tarif jeunes et étudiants . 16/25 ans	5,00 €	5,00 €
	délibération du 29/06/2000		. Étudiants	5,00 €	5,00 €
		délibération du 29/06/2000	Tarif abonné . carte d'abonnement 6 séances	30,00 €	30,00 €
	délibération du 29/06/2000		. - soit prix de la place individuelle	5,00 €	5,00 €
		délibération du 29/06/2000	. - frais pour établissement 1 <sup>ère</sup> carte d'abonnement	2,00 €	2,00 €
	délibération du 29/06/2000		. - carte d'abonnement perdue ou volée	2,00 €	2,00 €
		délibération du 29/06/2000	Tarif spécial . personne en situation de handicap et accompagnant éventuel	4,00 €	4,00 €
	délibération du 29/06/2000		Tarif groupe (à partir de 10 personnes) :		
		délibération du 29/06/2000	. scolaires (écoles, collèges, lycées)	3,00 €	3,00 €
	délibération du 29/06/2000		. centres de loisirs	3,00 €	3,00 €
		délibération du 29/06/2000	. pass culture - part collective (de la classe de 6 <sup>ème</sup> à la Terminale)	3,00 €	3,00 €
	délibération du 29/06/2000		. structures jeunesse 16/25 ans (clinique Dupré, Espace Relais, Rotonde, bureau des étudiants)	4,00 €	4,00 €
		délibération du 29/06/2000	Dispositifs scolaires		
	délibération du 29/06/2000		École et Cinéma	2,50 €	2,50 €
		délibération du 29/06/2000	Collège au cinéma	2,80 €	2,80 €
	délibération du 29/06/2000		Lycéens et apprentis au cinéma	3,00 €	3,00 €
		délibération du 29/06/2000	Opérations ponctuelles Ville		
	délibération du 29/06/2000		Tarif unique Semaine bleue et Festival Sociétés en transition(s)	6,00 €	6,00 €
		délibération du 29/06/2000	Tarif unique jeune public pour opération en partenariat (MJC, CSCB...)	4,00 €	4,00 €
délibération du 29/06/2000	Tarif unique Noël des enfants		5,00 €	5,00 €	Lié aux exigences des distributeurs sur les séances privées de ce type
	délibération du 29/06/2000	Tarif unique tout public pour certaines opérations spéciales (double séance, séance + animation...)	4,00 €	4,00 €	
délibération du 29/06/2000		Tarif unique tout public pour opérations spéciales double séance	8,00 €	8,00 €	
	délibération du 29/06/2000	Projection événementielle longue durée (film + collation)	10,00 €	10,00 €	
délibération du 29/06/2000		Opérations nationales			
	délibération du 29/06/2000	Festival Télérama	4,00 €	4,00 €	
délibération du 29/06/2000		Festival Télérama enfants	3,50 €	3,50 €	
	délibération du 29/06/2000	Printemps du cinéma	5,00 €	5,00 €	
délibération du 29/06/2000		Fête du cinéma	5,00 €	5,00 €	
	délibération du 29/06/2000	Exonérés			
délibération du 29/06/2000		Accompagnateurs scolaires et centres de loisirs	0,00 €	0,00 €	
	délibération du 29/06/2000	Invitations Ville pour les événements, Nouveaux Scéens, Bacheliers, Petits champions de la lecture...	0,00 €	0,00 €	
délibération du 29/06/2000		Invitations distributeurs	0,00 €	0,00 €	
	délibération du 29/06/2000	Places Cultures du cœur 92	0,00 €	0,00 €	
délibération du 29/06/2000		Geste commercial si problème technique pendant la projection et impossibilité de rembourser	0,00 €	0,00 €	



Désignation	Décision	Nature de la prestation	Appliqués en 2024	Appliqués en 2025	Observations
	Nature et date d'institution				
<p>Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires</p> <p>Stage d'une semaine à chaque période de vacances scolaires</p>	délibération du 18 décembre 2014	<p><u>Tarif journalier (avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période)</u></p> <p>- enfants scéens</p> <p>Inscription et facturation sur l'intégralité de la semaine de stage.</p> <p>- enfants non scéens</p>	<p>Si QF ≤ à 272,46 € : 6,69 € Si 272,46 € ≤ QF &lt; 1 628,43 € : 0,0100223 x QF + 3,9593117</p> <p>Si QF ≥ 1628,43 € : 20,28 €</p> <p>22,49 € (tarif forfaitaire)</p>	<p>Si QF ≤ à 279,27 € : 6,86 € Si 279,27 € ≤ QF &lt; 1 669,14 € : 0,0100225 x QF + 4,0610108</p> <p>Si QF ≥ 1628,43 € : 20,79€</p> <p>23,05 € (tarif forfaitaire)</p>	<p>Les inscriptions se font par semaine complète selon le quotient familial.</p> <p>Cours encadrés par des éducateurs sportifs avec la participation d'associations sportives.</p> <p>- non facturation de la journée accordée exclusivement sur présentation d'un certificat médical avant la fin du stage,</p> <p>- inscription / desinscription jusqu'à 8 jours avant le début du stage,</p> <p>- toute désinscription faite hors délai donne lieu à facturation.</p> <p>Harmonisation du QF plancher et plafond avec le reste des prestations.</p>
Cross	délibération du 18 décembre 2014	<p><u>Tarif des courses</u></p> <p>- Course de 5 km :</p> <p>. inscriptions et paiement en ligne 9,00 € . inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) 10,00 €</p> <p>Étudiant :</p> <p>. inscriptions et paiement en ligne 7,00 € . inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) 8,00 €</p> <p>- Marche nordique de 5 km</p> <p>. inscriptions et paiement en ligne gratuit . inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) gratuit</p> <p>Étudiant :</p> <p>. inscriptions et paiement en ligne gratuit . inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) gratuit</p> <p>- Course de 10 km :</p> <p>. inscriptions et paiement en ligne 12,00 € . inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) 13,00 €</p> <p>Étudiant :</p> <p>. inscriptions et paiement en ligne 10,00 € . inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) 11,00 €</p> <p>Représentants des villes jumelles de Sceaux gratuit</p> <p><u>Autres courses</u></p> <p>- courses des enfants et jeunes gratuit - marche des familles gratuit</p>	<p>9,00 € 10,00 €</p> <p>7,00 € 8,00 €</p> <p>gratuit gratuit</p> <p>gratuit gratuit</p> <p>12,00 € 13,00 €</p> <p>10,00 € 11,00 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit gratuit</p>	<p>9,00 € 10,00 €</p> <p>7,00 € 8,00 €</p> <p>gratuit gratuit</p> <p>gratuit gratuit</p> <p>12,00 € 13,00 €</p> <p>10,00 € 11,00 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit gratuit</p>	
Installations sportives	Décision 2023-206 du 18/07 actualisant les tarifs au 1er/0	<p>Site sportif et de loisirs des Blagis, du Centre – Salles omnisports</p> <p>Petit Chambord - Grande salle</p> <p>Gymnase du Centre - Dojo</p> <p>Gymnase du Centre - Salle de gymnastique</p> <p>Halle des Blagis - Salle de musculation et de cardio-training de la : mise à disposition auprès des établissements scolaires et leurs associations sportives, en accès partagé, hors vacances scolaires</p> <p>Site sportif et de loisirs des Blagis - Piste d'athlétisme extérieure</p> <p>Site sportif et de loisirs des Blagis - Terrain extérieur multisports</p> <p>Jardin de la Ménagerie - Skate park</p> <p>Jardin de la Ménagerie - Boulodrome</p> <p>Mise à disposition auprès des associations sportives scénées</p>	<p>19,80 € de l'heure 16,10 € de l'heure 16,10 € de l'heure 17,70 € de l'heure</p> <p>Fermeture pour travaux de rénovation</p> <p>--</p> <p>--</p> <p>--</p> <p>--</p> <p>gratuit</p>	<p>20,70 € de l'heure 16,90 € de l'heure 16,90 € de l'heure 18,50 € de l'heure</p> <p>Fermeture pour travaux de rénovation</p> <p>16,90 € de l'heure 20,70 € de l'heure 16,90 € de l'heure 9 € de l'heure/terrain</p> <p>gratuit</p>	<p>Le gymnase des Clos Saint Marcel a été transféré à Vallée Sud-Grand Paris au 1er janvier 2024.</p>

Désignation	Nature de la prestation	Appliqués à compter du 01/09/2024 jusqu'au 31/12/2024	Appliqués à compter du 01/01/2025	Observations
Cours collectifs de gymnastique	Scéens - Forfait 4 mois	104,00 €	104,00 €	Durée de 4 mois. Pour toute inscription intervenant au cours de l'année, la cotisation est diminuée de 26,00 € par mois. Tout mois commencé est dû.
	Scéens - mois complémentaire		26,00 €	Tout mois complémentaire, jusqu'à ouverture de la salle Sport et santé
	Scéens lycéens, étudiants, bénéficiaires d'une allocation France Travail, RSA - forfait 4 mois	52,00 €	52,00 €	Durée de 4 mois. Pour toute inscription intervenant au cours de l'année, la cotisation est diminuée de 13,00 € par mois. Tout mois commencé est dû.
	Scéens lycéens, étudiants, bénéficiaires d'une allocation France Travail, RSA - mois complémentaire		13,00 €	Tout mois complémentaire, jusqu'à ouverture de la salle Sport et santé
	Non-Scéens - Forfait 4 mois	124,00 €	124,00 €	Durée de 4 mois. Pour toute inscription intervenant au cours de l'année, la cotisation est diminuée de 31,00 € par mois. Tout mois commencé est dû.
	Non-Scéens - mois supplémentaire		31,00 €	Tout mois complémentaire, jusqu'à ouverture de la salle Sport et santé
				<p>Ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi et/ou le vendredi pour la durée de l'abonnement dans la limite des places disponibles</p> <p>Les demandes de remboursement des activités sportives sont accordées en cas de déménagement hors des villes du territoire Vallée Sud - Grand Paris et sur présentation obligatoire d'un justificatif. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité ne sera accordée. L'abonnement sera interrompu.</p> <p>Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni sous les 8 jours suivants le premier jour d'incapacité et pour une durée minimale d'arrêt d'un mois. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité ne sera accordée.</p> <p>Le remboursement mensuel est fixé comme suit : 26 € pour les Scéens, 13 € pour les Scéens lycéens, étudiants, bénéficiaires d'une allocation France Travail, RSA, 31 € pour les non Scéens.</p>

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	Modalités de calcul résultant de la délibération du 27 novembre 2019 modifiée par décision	Pièces justificatives	Observations
<b>Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019</b>	délib. 27 nov. 2019 décision n° 2023-224  décision 2024-151 décision 2024-152	<b>Prestations appliquant le QF :</b>  - Accueil péri-scolaire du matin - Pause méridienne - Accueil péri-scolaire soir maternel - Accueil péri-scolaire soir Élémentaire  - ALSH mercredi - ALSH vacances - Classes transplantées - Séjours de vacances (enfants / - Mini-séjours - Stages multi-sports  <b>Allocations et aides communales basées sur le QF :</b> - Allocation communale d'aide à la famille (ACAF) - Coupons enfants	Le calcul du QF s'effectue comme suit :  + total des revenus imposables (année N-2), hors prestations ALD (affectation de longue durée) + pensions et bourses reçues ou versées N-2 - impôt payé sur le revenu N-2 ----- somme divisée par 12 mois.  + Versements de la CAF (dont allocations familiales, PAJE, APL, CLCA, ASF), hors versements liés au handicap de l'année ----- Total des ressources mensuelles de l'année N divisé par le nombre de parts.  <b>Nombre de parts le jour du calcul :</b> - foyer : 1 part - adulte du foyer : 1/2 part chacun - enfants 1 et 2 : 1 part chacun - enfants 3 et suivants : 1,5 parts chacun (enfant = enfant fiscalement à charge). - personne handicapée : +1/2 part ----- Le QF vaut pour une année civile. A titre exceptionnel et après étude, le QF peut-être calculé pour 3 mois pour les situations familiales évolutives dont : - changement de centre CAF (caisse allocation familiale) - personne sans emploi. ----- Les factures des prestations périscolaires, extra-scolaires et petite enfance sont émises sur la base des pointages (manuels ou automatisés) et qu'elles peuvent faire l'objet d'une révision si la famille a été facturée à tort (erreur de pointage) ou sur présentation d'un certificat médical dans les délais (5 jours à compter du ----- Le calcul du QF vaut pour l'année civile en cours et que, à titre exceptionnel, un QF 3 mois peut être calculé pour les situation familiales évolutives (dont : changement de centre de caisse d'allocations familiales, personne venant de perdre son emploi, personne arrivant de l'étranger). Dans ce cas, le QF 3 mois est calculé sur la base des ressources de l'année en cours, sur présentation d'au moins un bulletin de salaire (ou équivalent) ----- Dans le cadre du dispositif de gestion sociale des impayés (familles ayant des dettes au Trésor public pour un montant cumulé supérieur à 300 € ou au moins trois titres de recettes impayés sur les douze derniers mois, tels qu'ils ressortent de l'état des restes à réaliser produit par le Trésor public) ou d'une situation médicale particulière dûment justifiée, la situation exceptionnelle de la famille pourra faire l'objet d'une étude et d'un recalcul dérogatoire du quotient familial permettant d'ajuster le quotient familial à la situation actuelle de la famille et de réviser les factures et les titres de recettes.	* deux justificatifs de domicile : <u>justificatif 1</u> : la facture EDF  <u>justificatif 2</u> : - pour les locataires : une quittance de loyer de moins de 3 mois - pour les propriétaires : le dernier avis de relevé de charge de copropriété ou une facture d'eau de moins de trois mois ;  * « l'avis d'imposition primitif » ou « l'avis de non-imposition primitif » 2024 (relatif aux revenus de l'année 2023) de toutes les personnes vivant au foyer ;  * l'attestation de paiement de la Caisse d'allocations familiales de moins de trois mois avec l'adresse de la résidence sur Sceaux, mentionnant les enfants et le montant des prestations ;  * le dernier bulletin de salaire de toutes les personnes vivant au foyer ;  * la carte d'invalidité : les personnes handicapées bénéficient en effet d'une demi-part supplémentaire le cas échéant	